



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze septembre, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en son lieu habituel des séances, sous la Présidence de Philippe BLUTEL, Maire.

Date de la convocation, le 20 juin 2024

**Etaient présents** : Denis MADELINE Maire-adjoint, Guillaume CHANTEPIE Maire-adjoint, Sandrine LAFORET, Joël HAMELIN, Séverine NICOLAS, Jean-Marc CHANDEBOIS, Aurélie MORISEAU, Jean Yves MORAUX, Marie-Laure BLIN, Virginie LEGENDRE,

**Etaient absents** :

Sandrine TESSIER	a donné pouvoir à	Aurélie MORISEAU
Roseline BAILLARD	« «	Philippe BLUTEL
Eric CERDAN		

Sandrine LAFORET est proposée comme secrétaire de séance

**Nomination VOTEE à l'unanimité.**

### 1. Compte rendu de la réunion du 04 juillet 2024

Subventions voyages et permis de conduire.	Soutiens payées et refus subventions permis de conduire
Déchets organiques	Enquête intérêt compostage collectif a lancer
Incivilités déchets ménagers	Arrêté pris ; premières infractions facturées
Régie Municipale salle de réception	Régie dissoute
Régie Municipale salle des fêtes	Actualisée
Assurances	Résiliation GROUPAMA envoyée

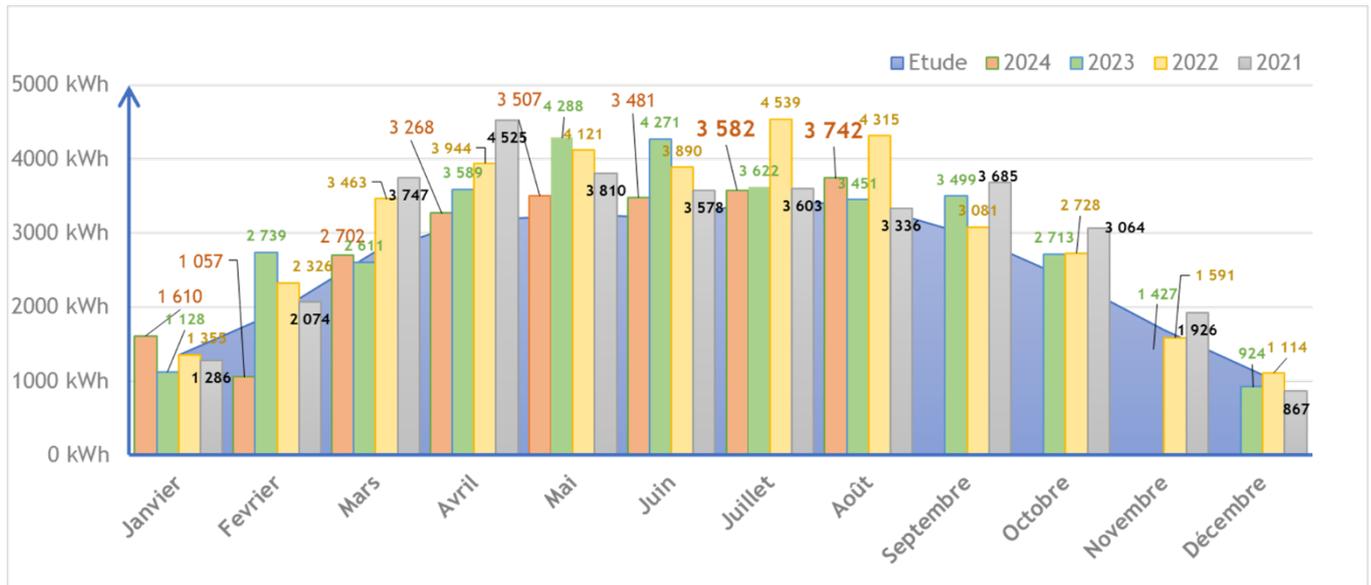
### 2. Faits Marquants

Etat civil	• Naissance		
	• Mariages		
	Lydie MEZERETTE / Bastien CARTIER	RIALIN	20/07/24
	• Décès		
	Maurice HAMELIN (99 ans)	Le BAS FAYE	28/07/24
Michel EPINETTE (86 ans)	RIALIN	29/07/24	
Robert LAGOUTTE (90 ans)	LIGNI	18/08/24	
Claudette OLIVIER (69 ans)	La BLOTIERE	10/09/24	
Urbanisme	• Permis de construire		
	BAILLARD Patrick & Roseline	La GENETRIE	Extension existant & garage
	• Déclarations de travaux		
Divers	• Fête de la terre , Fête communale		
	• Normasol enquête publique		
	• Distributeur Pizzas		

### 3. Production photovoltaïque



**COMPTE RENDU DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU  
11 septembre 2024**



	Contrat	2021	2022	2023	2024
Production	kWh	30 648	35 501	36 467	34 261
Prix Vente	€/kWh	0,1207 €	0,12055 €	0,12055 €	0,12161 €
Revenus		3 699 €	4 280 €	4 396 €	4 167 €

Le contrat annuel avec EDF (20 ans) court à partir du 05 août, date de mis en service. Nous venons donc de facturer la période 2023/2024. Notre revenu pour la période sera de 3900 €, légère baisse due à une météo peu favorable. Le prix du kWh a été actualisé à 0,12506 €/kWh contre 0,12161 €/kWh auparavant.

**4. Incivisme aire de collectes déchets ménagers**

A ce jour et depuis l'arrêté pris le 5 juillet, une dizaine de sacs ont été fouillés (baisse en août lié à la période de congés). 4 infractions ont fait l'objet de verbalisation à 135 €. A ce jour, 2 ont été payés. Le recouvrement et les relances sont effectués par la trésorerie principale

Nom	Commune	Date	Paiement Au 02/09	Aire	Remarques
[Nom masqué]	Reveillon	12/07/24	N	Le Châtel	
[Nom masqué]	Colombes	22/07/24	N	St Sulpice	Famille à St Hilaire Est venu s'excuser
[Nom masqué]	St Hilaire	29/07/24	O	St Sulpice	Est venu s'excuser
[Nom masqué]	Le Plantis	02/08/24	O	Le Châtel	Est venu s'excuser

(Identité visible en conseil)

**5. Compétence funéraire.**

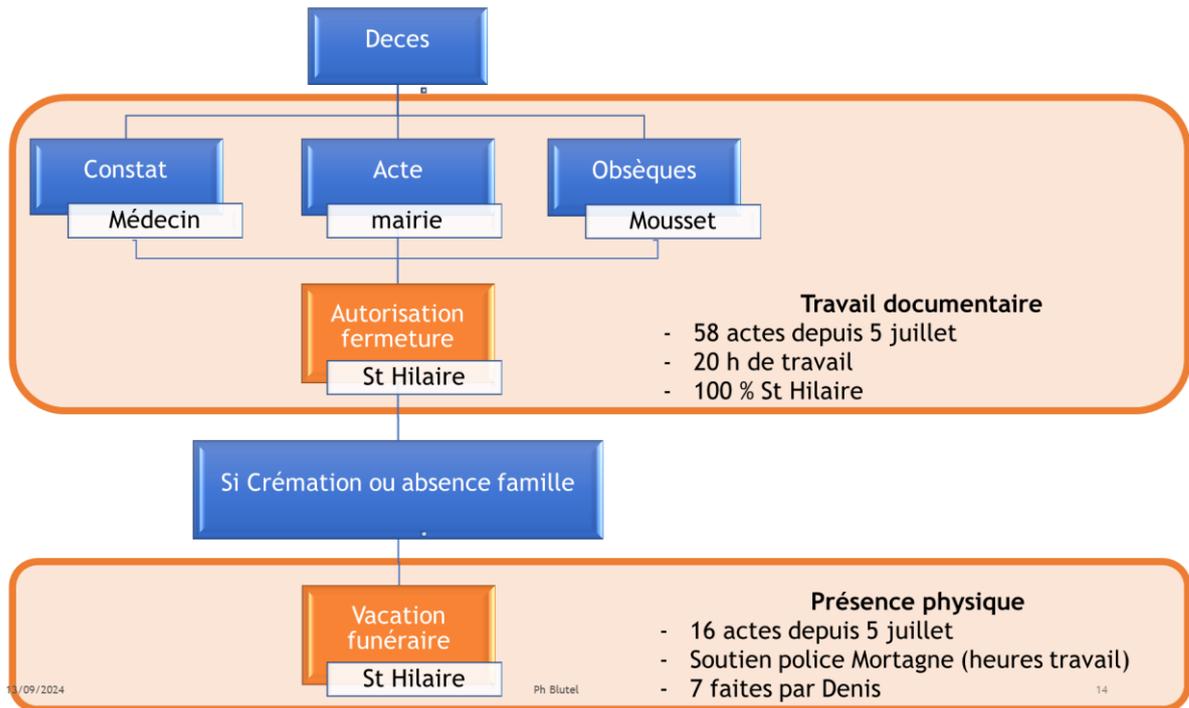
Chaque commune exerce sur son territoire la compétence funéraire. La présence d'un funérarium dont le périmètre d'exercice s'étend sur un territoire vaste engendre un travail important. Ce travail s'effectuait par la police municipale de Mortagne dans le cadre d'une convention.

Aujourd'hui la convention est caduque et par suite d'une réorganisation des services toutes les tâches sont revenues à St Hilaire.

Le fonctionnement peut être synthétisé comme illustré ci-dessous :



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 septembre 2024



La commune de Mortagne a accepté, qu'elle en soit remerciée ici, de nous soutenir en mettant à disposition la police municipale pour les vacations dans les heures de travail de sa police.

En revanche Monsieur le Maire informe le conseil des difficultés liées à l'exercice de la compétence :

- **Financière :**
  - Représente 10 % d'administratif en plus sans compensation financière
  - Pas d'indemnisation pour les vacations faites par un élu
- **Permanence de services :**
  - La mairie est fermée environ 6/7 semaines par an & tous les mercredis
  - Absence potentielle d'élus pour les vacations hors heures ouverture police Mortagne

La préfecture en est consciente et étudie les moyens d'y parer.

### 6. Déchets organiques

Au dernier conseil (cf. compte rendu), nous avons acté le besoin possible d'un compostage collectif pour les quelques cas qui rencontreraient des difficultés à utiliser une solution individuelle. Après entretien avec le SMIRTOM, celui-ci préfère l'installation d'un composteur collectif, suivie d'une campagne d'information plutôt que l'inverse.



Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **CONFIRME** que la commune, dans un contexte de ruralité, **PROPOSE** et **PRIVILEGIE** le recours aux solutions individuelles pour ses administrés,
- **ACCEPTE** la solution proposée par le SMIRTOM d'installation d'un compostage collectif suivie d'une campagne d'information.
- **DEMANDE** à ce que l'installation soit réservée à des volontaires identifiés en mairie sur une installation verrouillée.



COMPTE RENDU DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU  
11 septembre 2024

## 7. Acceptation de chèques

Monsieur le Maire informe le conseil de la réception de 2 chèques :

- Un chèque GROUPAMA de 2108,26 € correspondant au remboursement d'un sinistre véhicule remboursée dans le cadre du contrat mission collaborateur.
- Un chèque de l'association de sauvegarde du Patrimoine de Saint Hilaire de 1800 € correspondant au remboursement hors taxe de la nouvelle porte de la Sacristie.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **ACCEPTE** l'encaissement des 2 chèques
- **REMERCIÉ** l'association du patrimoine pour son soutien à la préservation de notre patrimoine culturel.
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de procéder à leurs encaissements

## 8. Protection sociale prévoyance de nos agents municipaux.

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il est prévu qu'à compter du 1 janvier 2025 les collectivités contribue financièrement à la protection sociale prévoyance de leurs agents.

Le même dispositif s'appliquera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour la mutuelle santé.

Cette contribution peut se faire sous 2 formes ; au choix de la collectivité

- Labellisation : La commune verse sa contribution à l'agent contre présentation d'un contrat privé labellisé.
- Convention de participation : La commune verse au centre de gestion de l'Orne sa contribution et l'agent participe à la prévoyance mutualisée

La contribution de la commune est à minima de 7,00 € par agent et par mois.

Monsieur le maire informe le conseil de son entretien avec le centre de gestion sur ce dispositif et les usages déjà mis en place. Guillaume CHANTEPIE, président du SIVOS participait à cette entretien.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **CHOISIT**, après consultation des agents, la formule « Convention de participation » pour la protection « prévoyance » de ses agents.
- **DECIDE** un montant de participation de 10,00 € par mois et agent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire d'inscrire ces montants au budget.

## 9. Assurances

Monsieur le Maire rappelle au conseil les données d'une proposition d'un nouveau contrat d'assurance.

Il informe le conseil des réponses aux demandes d'informations survenues lors du dernier conseil.

Notre contrat avec GROUPAMA a été résilié fin juillet laissant une possibilité de révision de leur offre.

A ce jour nous n'avons pas eu de réponse.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **CHOISIT**, compte tenu de l'écart financier entre les offres, de souscrire les contrats d'assurance de la commune auprès de la société AXA.
- **CHOISIT**, compte tenu de l'utilité douteuse du contrat, d'abandonner le contrat d'assurance de la lame de déneigement. Les dégâts liés à son utilisation étant supporté par le contrat de l'engin qui la manipule.

## 10. Entretien voirie communale

L'entretien des voiries communales (revêtues) est de la compétence de notre communauté de communes. Pour Saint Hilaire 27,79 km de voies sont concernés

Pour les abords annuellement 2 fauchages s'effectuent :

- Au printemps Accotements
- A l'automne Accotements et talus

Guillaume CHANTEPIE souligne la qualité du travail fait fin août dans la cadre du passage d'automne fait plus tôt pour accompagner la fête de la terre organisée le 1<sup>er</sup> septembre. Le conseil se joint à lui pour remercier la communauté de communes et l'entreprise.



COMPTE RENDU DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU  
11 septembre 2024

La mairie enregistre chaque année, en mars-avril et août-septembre des doléances sur la hauteur de la végétation et sur les risques routiers inhérents.

La coupe 2 fois l'année est « classique », certaines communes sont à 3 passages.

Monsieur le Maire s'est rapproché de la communauté de communes pour voir la possibilité de faire un troisième passage (au frais de la commune) intercalé. Ce passage se ferait par l'entreprise adjudicataire du marché en cours. Le coût pour un passage « accotements » serait de 1 200 €

N'ayant pas eu d'opposition de principe, Monsieur le Maire questionne le conseil sur ce projet

**Le Conseil Municipal à l'unanimité,**

- **DECIDE** de pratiquer une 3<sup>ème</sup> coupe (type accotement) des bas cotés des voies communales par l'entreprise adjudicataire du marché EPCI
- **DIT** que cette coupe se fera entre les coupes de printemps et d'automne autour de fin juin, début juillet.
- **DIT** que, compte tenu de la coupe d'automne précoce et en fonction de la hauteur de la végétation, une coupe des accotements pourrait avoir lieu à la fin d'année 2024
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire d'inscrire ces dépenses au budget

## 11. Point financier

Monsieur le Maire présente au conseil le compte de résultats au 1<sup>er</sup> septembre 2024

BUDGET PRINCIPAL			
Fond Roulement au 01/01/2024	53 708,52 €		
Recettes comptabilisées		388 637,70 €	
Dépenses comptabilisées		-359 597,79 €	
Résultats		29 039,91 €	
Fd de roulement au 10/09/2024			82 748,43 €
Besoin en Fd Roulement (BFR)		8 356,08 €	
BUDGET ANNEXE			
Fond Roulement au 01/01/2024	2 797,03 €		
Recettes comptabilisées			
Dépenses comptabilisées		-782,48 €	
Résultats		-782,48 €	
Fd de roulement au 10/09/2024			2 014,55 €
Besoin en Fd de rlt (BFR)		28,33 €	
TOTAL COMMUNE			
Date			
Fond Roulement au 01/01/2024	56 505,55 €		
Recettes		388 637,70 €	
Dépenses		-360 380,27 €	
Résultats		28 257,43 €	
Fd de roulement au 10/09/2024			84 762,98 €
Besoin en Fd de Roulement (BFR)		8 384,41 €	

Au 1<sup>er</sup> septembre, les budgets sont maintenus et nos résultats positifs. La rénovation de la salle des fêtes, qui représentait un investissement important (250 000 €) a été fait sans emprunt, avec des subventions importantes (180 000 €). Aujourd'hui le projet est soldé, les factures payées et les subventions encaissées (hors remboursement TVA)

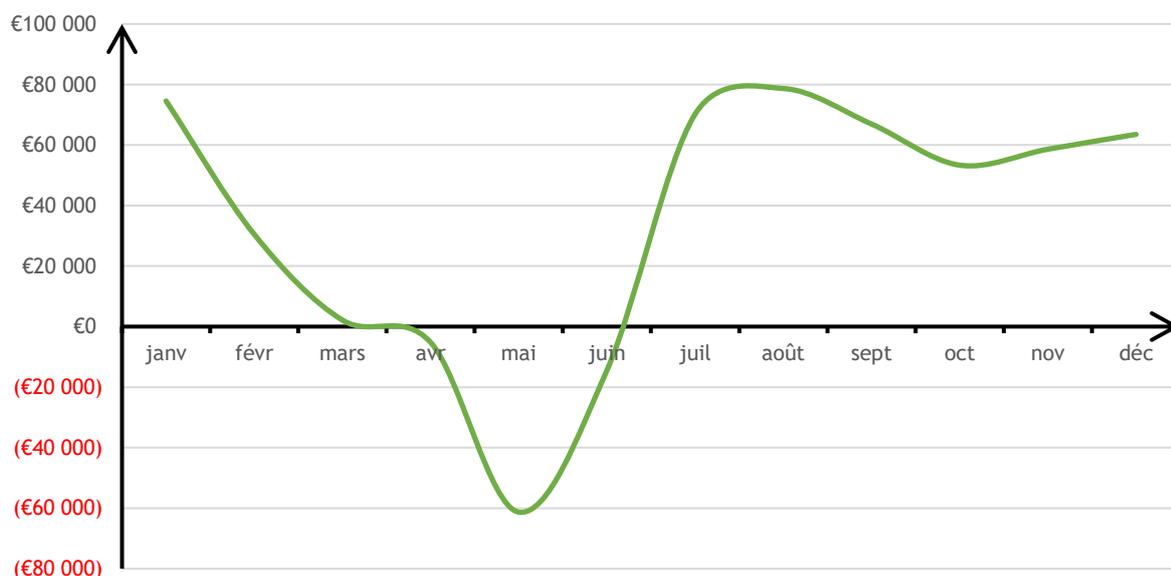
La ligne de trésorerie a été utilisé sur 3 mois avec un pic à hauteur de 70 000 €. Elle nous a coûté 1 000 € (mise en place et frais d'intérêt).

Nous devrions avoir un fonds de roulement autour de 80 000 € en fin d'année



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 septembre 2024

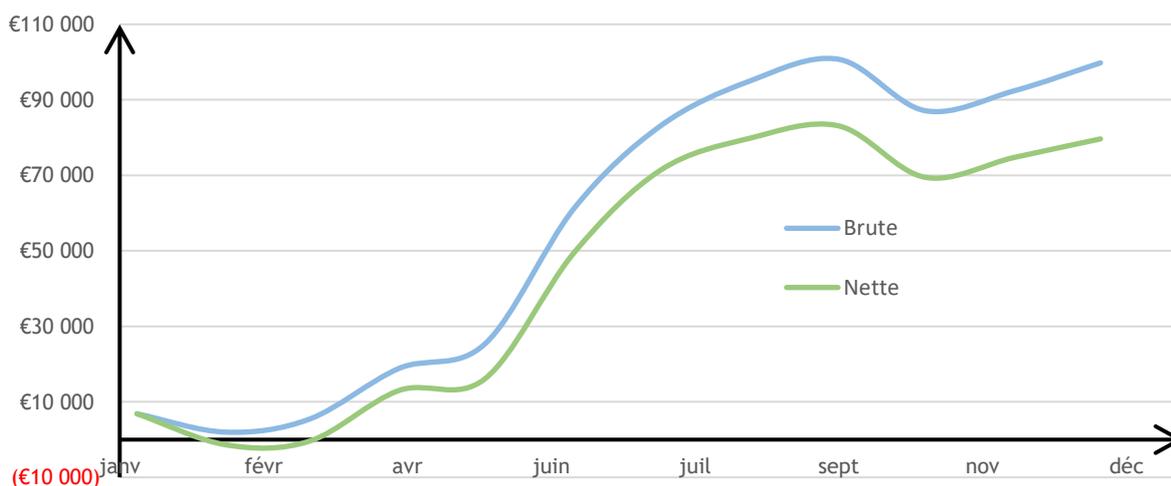
### Suivi de la trésorerie (hors utilisation ligne de crédit)



Au niveau capacité d'autofinancement (CAF). Pour rappel ces valeurs correspondent à ce que nous sommes capable de dégager pour investir l'année suivante (hors réserves). Elle se calcule en brut (sans tenir compte du remboursement du capital des emprunts) et en net (capital emprunts remboursés). Les dernières années nous avons dégagés environ 100 000 € de CAF nette. Avec en moyenne 50% de subventions sur les investissements, cela nous conduit a 200 000 € d'investissements par an

La projection pour 2024 devrait nous conduit a une CAF nette de autour de 80 000 €

### Estimation de la CAF 2024



## 12. Investissements 2025

Avec les projections financières ci-dessus et au moment où nous devons préparer les dossiers de demandes de subventions 2025, il convient au conseil de se positionner sur les projets que nous pourrions lancer.



COMPTE RENDU DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU  
11 septembre 2024

**a. Enfouissement réseau électrique Ligni**

Le projet a été validé dans notre conseil du 22 mai 2024. La participation de la commune à l'enfouissement (voir compte rendu) représente un budget de 20 000 € (pour 200 000 € d'investissement).

**b. Signalétique « voie sans issue »**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a été sollicité plusieurs fois pour la pose de panneaux réglementaires « voie sans issue ».

Un recensement exhaustif de l'ensemble des voies concernées (chemins et voies de dessertes) représente environ 30 panneaux.

Sur la base de l'appel d'offres « signalétique faites en 2022 le budget serait de 5 000 €. L'obtention de subventions sur le projet est difficile (voies communales).

Le conseil juge que certains besoins ne paraissent pas justifiés. D'autre part, dans la signalétique d'autres besoins (en particulier les indications de croisement) semblent plus importants.

**Le conseil,**

- **NE RETIENT PAS** le projet dans son intégralité
- **SOUHAITE** une étude de besoin cas par cas

**c. Caméras de vidéo protection aires de collecte déchets**

Comme précité dans ce compte rendu, la mise en place d'un arrêté a permis de verbaliser les contrevenants auteurs de dépôt sauvage sur nos aires de collecte. Dans environ un quart des sacs fouillés nous pouvons retrouver une trace du propriétaire. La tâche est salissante, fastidieuse et peu valorisante.

**Le maintien des aires propres est impératif car ces points sont l'image même de notre commune. Nous devons montrer notre exigence, notre résolution et exercer notre pouvoir de police inflexiblement.**

L'installation de caméras apporterait 3 avantages :

- Un taux d'identification des contrevenants augmenté
- Une preuve plus forte
- Un effet dissuasif majeur.

Le budget pour 4 caméras sur mats serait de 20 000 €

**Le conseil, à l'unanimité**

- **RETIENT** le projet pour le budget 2025
- **DEMANDE** à monsieur le Maire de lancer les dossiers de demande de soutien



**d. Rénovation aire collecte déchets « Saint Sulpice**

Le SMIRTOM a lancé le projet de collecte des déchets ménagers en container semi-enterré avec badge. Pour l'aire de Saint Sulpice il s'avère que l'installation suppose de détournement du réseau eau potable qui passe, contrairement aux plans qui l'indique au milieu de la route, sous la dalle béton.

Aussi le container semi enterré a été remplacé par 2 petits containers aériens. Nous n'avons pas noté de dysfonctionnement lié à cette modification.

La charge du génie civil pour la mise en place d'un container semi enterré est du ressort de la Communauté de communes. En revanche le dévoiement du réseau est à la charge de la commune. Le devis fait par le syndicat d'eau est de 20 000 €.

**Le conseil, à l'unanimité**

- **NE RETIENT PAS** le projet pour le budget 2025



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 septembre 2024

### e. Village d'avenir phase 1 « rénovation clocher et parvis entrée église

Le conseil, dans sa réunion du 24 janvier 2024 (compte rendu en ligne) a souhaité que soit prolongé le travail fait dans la mission confiée au cabinet Architriad dans le cadre du programme village d'avenir et de la revitalisation du centre bourg.

Pour rappel le projet présenté et phasé par le conseil s'établit selon le plan suivant



Comme prévu lors du conseil Monsieur le Maire a rencontré les interlocuteurs de l'état (Direction départementale des finances, préfecture, élus). Tous ont apporté leur soutien a notre projet, la Trésorerie a validé le plan de financement qui s'étale sur les 4 phases de 2 ans chacune.

Monsieur le Maire rappelle au conseil la phase 1 (2025 - 2027)

### Village d'avenir Phase 01

Secteur Parvis



- Rénovation du clocher de l'église
- Aménagement d'un parvis devant le portail de l'église.
- Création d'un mur en limite du cimetière.
- Réalisation d'un sol pavé avec continuité sur les chemins tout en maintenant l'accès au véhicules (funéraires ...)
- Végétalisation de fraîcheur.



COMPTE RENDU DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU  
11 septembre 2024

Les taux de soutien possible (données 2024) sont de l'ordre de 45-50% ; c'est-à-dire en conformité avec les hypothèses initiales de l'avant-projet sommaire

Pour aller plus loin :

- Etablir des cahiers des charges de consultation des différents corps de métier
- Analyser les devis
- Faire les demandes d'urbanisme, les suivre
- Déposer des dossiers de demandes de subvention

Il nous faut une assistance a maître d'ouvrage. Architriad nous propose une mission se déroulant en 2 temps :

**Tranche Ferme :**

- AVP : Avant-Projet .....	20%
Compris rencontre avec l'ABF et autorisation d'urbanisme Dossier de déclaration ( plan de situation, plan projet et notice de présentation)	
- PRO / DCE : Projet et Dossier de Consultation des entreprises.....	25%
- ACT : Assistance aux contrats de travaux .....	10%

**Tranche Optionnelle :**

- VISA /DET : Visa / Direction des travaux .....	40%
- AOR : Assistance aux Opérations de réception.....	5%
Total .....	100%

Le budget pour la tranche ferme est de 20 000 €.

En fonction des :

- Taux de subventions obtenus
- Des résultats des consultations des entreprises

Et s'ils sont conformes aux bases de l'avant-projet sommaire, le conseil déciderait de la mise au budget 2026 des travaux. Pour ceci il nous faut commencer la mission dès aujourd'hui pour un dépôt des demandes de subventions en février 2025

**Le conseil, à l'unanimité**

- **CONFIRME** son intérêt pour la phase 1 du projet village d'avenir
- **SOULIGNE** que cette phase est indépendante et n'engage pas la commune sur les autres aspects du projet global (liaison salle des fêtes, devenir du cimetière sud, espaces autour de la mairie.
- **DECIDE** de lancer la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, tranche ferme à la société Architriad.
- **DEMANDE** à monsieur le Maire d'inscrire au budget 2024 l'acompte à la commande et au budget 2025 le solde.
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer les contrats et documents y afférant

L'ordre du jour étant épuisé la séance est close à 22h00. Le prochain conseil se réunira le mercredi 16 octobre 2024 à 19h30